



PUBLIE LE 06/11/2024

**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B050_2024

**OBJET : Parc d'activité Jean Mermoz - Commune de GONNEVILLE - LE THEIL -
Aliénation d'un terrain supplémentaire à la SCI PEGASE - Entreprise ACE
TRANSPORT**

Exposé

Par décision du Président n°P429_2020, en date du 8 décembre 2020, il a été décidé d'aliéner les lots 4-1, 4-2 et 4-3 (12 499 m²) du parc d'activité Jean Mermoz, commune de GONNEVILLE – LE THEIL, à la SCI PEGASE pour le projet de construction d'un bâtiment de 950 m² destiné à accueillir la société ACE Transport. L'entreprise a intégré les locaux fin 2022.

Par courrier en date du 12 octobre 2022, cette entreprise sollicite la Communauté d'Agglomération du Cotentin afin d'acquérir un autre lot d'activité, face au site venant d'être construit, afin d'y aménager une aire de stationnement.

L'entreprise et son projet

AllianCeuropE, société principale du groupe, exploite depuis 2001 les lignes maritimes au départ de Cherbourg à destination de Rosslare (IE). Acteur majeur du port de Cherbourg avec une flotte de plus de 800 unités (remorques bâchées, containers et remorques frigorifiques), ACE déclare effectuer environ 15 000 embarquements par an sur ces lignes. Son activité « Angleterre », principalement la ligne Calais – Douvres, s'est développée depuis 2017 en utilisant en parallèle la ligne Cherbourg – Poole. Elle y comptabilise aujourd'hui environ 200 passages par an. Le chiffre d'affaires d'AllianCeuropE s'élève à un peu plus de 23 M€ dont 88 % sur l'activité « Irlande » et 12 % sur l'activité « Angleterre ».

Depuis son implantation sur le site du parc d'activité Jean Mermoz, l'entreprise ACE Transport, filiale route d'AllianCeuropE, est confrontée à des aléas et aux saisonnalités de certains de ses flux. Cette problématique est d'autant plus marquée depuis le réaménagement et la restructuration des infrastructures du port de Cherbourg-en-Cotentin. Sollicitée, la SPL « Cherbourg Port », gestionnaire du site, a informé le Cotentin des difficultés importantes qu'elle rencontre. Les transporteurs, parmi lesquels ACE (le plus important en terme de tonnage de fret), stockent leurs remorques sur la zone de fret portuaire et sur la zone d'accès restreint (ZAR) avant embarquement. Ces deux zones sont, par conséquent, continuellement saturées par ces stationnements qui dépassent les délais autorisés, perturbent considérablement l'activité portuaire et est contraire à la volonté de développer l'activité fret vers l'Irlande et le Royaume-Uni. La SPL se retrouve donc fréquemment dans l'obligation de transférer des remorques « ventouses » à l'extérieur, dans une zone non prévue pour du stationnement, au niveau des Mielles.

Ces faits et contraintes imposent donc à ACE Transport de revoir le fonctionnement de son site du Parc d'Activité Jean Mermoz. L'entreprise propose donc d'aménager une surface de

stationnement plus importante et candidate pour l'acquisition du lot 4-5 d'une surface d'environ 4404 m².

Conformément à l'avis du Domaine, le tarif proposé pour cette aliénation est de 14,50 € HT / m², TVA et frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 30 – Contre 0 : Abstention : 0)

- **Aliéner** le lot 4-5 du parc d'activité Jean Mermoz sis sur la commune de GONNEVILLE – LE THEIL, cadastré section AC n°44, pour une surface actuellement estimée à 4404 m², à la SCI Pégase ou à tout autre société pouvant s'y substituer, pour la réalisation du projet présenté par l'entreprise AllianCeuropE (filiale ACE Transport) et selon les conditions ci-exposées, moyennant le prix de 14,50 € HT / m², auquel s'ajoutera la TVA et les frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- **Dire** que la recette correspondant à la vente du terrain sera imputée au budget annexe 11, article 7015, ligne de crédit 6592,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
30 OCTOBRE 2024**

Le mercredi 30 octobre Deux Mille Vingt Quatre, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 31

Nombre de votants : 31

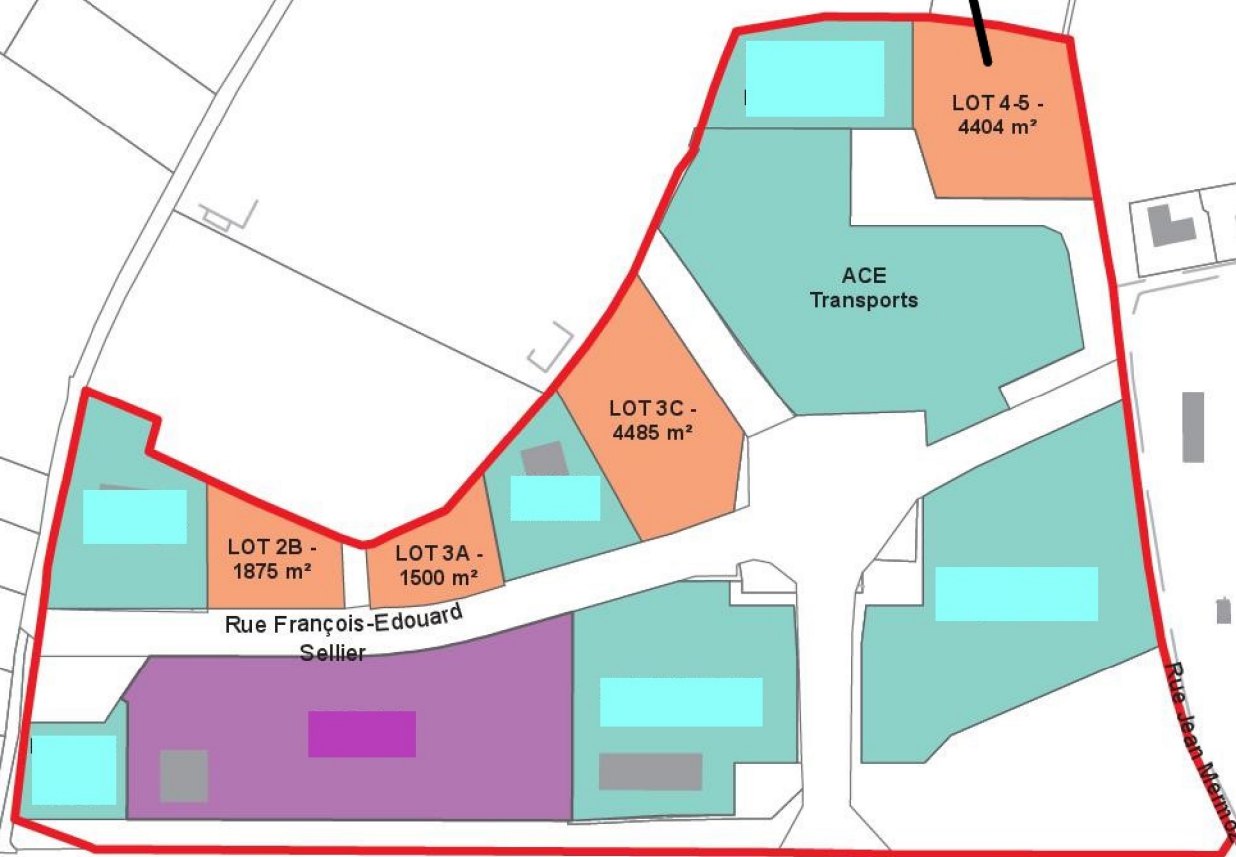
A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE, Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE, Madame Nicole BELLIOU-DELAOUR, Monsieur Nouredine BOUSSELMAME, Madame Catherine BIHEL, Monsieur Eric BRIENS, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY, Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Gilbert DOUCET, Madame Martine GRUNEWALD, Monsieur Dominique HEBERT, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur David LEGOUET, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Madame Françoise LEROSIGNOL, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN, Madame Odile THOMINET (départ avant le vote de la décision B048_2024), Monsieur Emmanuel VASSAL

Absents/Excusés : Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL,



**PROJET
ACE Transport**



Périmètres des zones d'activités en exploitation

Inventaire 2023



Unité foncière vacante



Unité foncière disponible



Unité foncière occupée

Les surfaces ne sont représentés qu'à titre indicatif

Source : Direction du Développement Economique, Communauté d'agglomération du Cotentin

Réalisation : Direction Géomatique et Connaissance du Territoire - Novembre 2023